



Date de dépôt : 20 novembre 2024

Rapport du Conseil d'Etat

au Grand Conseil sur la motion de Leonard Ferati, Romain de Sainte Marie, Diego Esteban, Thomas Wenger, Sylvain Thévoz, Jacklean Kalibala, Arber Jahija, Skender Salihi, Jean-Charles Rielle, Virna Conti, Grégoire Carasso, Xhevrie Osmani, Jean-Pierre Tombola, Xavier Magnin, Thierry Arn, Jean-Marc Guinchard, Thierry Cerutti, Caroline Marti, Alia Chaker Mangeat, François Baertschi pour la mise à disposition de 1000 billets pour les enfants du canton pour la finale du Servette à la Coupe de Suisse de football

En date du 3 mai 2024, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui a la teneur suivante :

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- l'importance du sport dans le développement physique, social et émotionnel des enfants, des jeunes et plus largement de la population;*
- le rôle essentiel du Servette Football Club dans la vie sportive et culturelle de Genève;*
- le parcours exemplaire du Servette FC à la Coupe de Suisse pour se hisser jusqu'en finale;*
- que le dernier titre du Servette FC remonte à 2001;*
- que plusieurs joueurs clés de l'équipe sont des enfants de Genève, contribuant ainsi à renforcer le lien entre le club et notre communauté;*
- que la victoire du Servette FC dans cette finale aurait un impact positif sur l'ensemble de la population genevoise en renforçant le sentiment d'appartenance et d'unité;*

- *que l'accès au sport et à des événements sportifs de haut niveau est souvent limité pour de nombreuses familles en raison de contraintes financières,*

invite le Conseil d'Etat

à mettre à disposition au moins 1 000 billets pour la finale de la Coupe de Suisse, qui se tiendra le 2 juin, et à les attribuer aux institutions, acteurs locaux, clubs sportifs qui œuvrent dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse dans le canton de Genève qui organiseront et accompagneront les enfants à cet événement.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

La présente motion, renvoyée au Conseil d'Etat le 3 mai 2024, vise à mettre à disposition au moins 1 000 billets pour la finale de la Coupe de Suisse du 2 juin 2024, qui a opposé le Servette Football Club (SFC) et le Football Club Lugano et à les attribuer aux institutions, aux acteurs locaux et aux clubs sportifs œuvrant dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse dans le canton de Genève.

Dans ce cadre, le SFC a attribué un quota de 200 billets au département de la cohésion sociale (DCS), au prix d'achat par billet de 60 francs pour les adultes (dès 16 ans révolus) et de 40 francs pour les enfants. Sur cette base, le DCS a approché la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe) pour une collaboration. Le succès a été au rendez-vous, puisqu'en moins de 4 heures, tous les billets avaient trouvé preneur. Grâce à cette opération, 164 jeunes et 36 encadrants de la FASe ont pu se rendre à Berne et assister ainsi à un événement sportif marquant.

En complément, la Fondation officielle de la jeunesse (FOJ) a acquis 96 billets au prix de 107,50 francs, directement auprès du SFC, permettant ainsi à 76 jeunes et 20 accompagnantes et accompagnants d'assister également à l'événement. La FOJ a déposé une demande de financement au DCS pour la prise en charge de ces billets, ainsi que pour le suivi et l'encadrement liés à cet événement.

Par cette action, des jeunes du canton, n'ayant parfois que peu ou pas d'accès à des compétitions sportives, ont pu vivre un événement sportif marquant. Le Conseil d'Etat renforce ainsi l'accès au sport pour la population genevoise, en particulier pour les jeunes.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :

Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

La présidente :

Nathalie FONTANET